

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Présents : Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE

Excusés : Marie-Pierre BAROUX excusée, a donné pouvoir à Jean Claude LACROIX, Sébastien LARGE, Martin TRESCA

Secrétaire de séance : Cécile MORET-NIZET

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Juin 2021 à l'unanimité

1 SYDER : Modification des statuts à compter du 01/01/2022 **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Le SYDER souhaite modifier ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2022, cette modification laissera la possibilité aux communes de transférer au SYDER plus de compétences optionnelles listées ci-dessous :

- La production et distribution de chaleur et de froid,
- La mobilité propre : les IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques) mais aussi, les stations d'avitaillement de véhicules au gaz, la production et la distribution d'hydrogène, ainsi que les autres sources de carburant propre à l'usage des véhicules,
- La production d'électricité : les panneaux photovoltaïques mais aussi les installations innovantes d'agrivoltaïsme, les ombrières de parking, comme toute installation de production utilisant d'autres énergies renouvelables,
- La maîtrise de la demande en énergie par une gestion optimisée des réseaux (aide technique, outils de mutualisation avec ; le progiciel PROSPER...),
- Gestion des nouvelles installations de production d'énergie (autre que l'électricité), comme les unités de production de biogaz à partir de la méthanisation et les unités de cogénération,
- L'animation des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Après délibération, le conseil municipal unanime,

Approuve les modifications de statuts du SYDER à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2022

2 Convention d'instruction des demandes d'instruction d'urbanisme avec l'Agglo **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

Il convient de passer une convention entre la commune et la CAVBS pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols pour la période 2021/2026.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la commune et la CAVBS.

3 Cession d'une parcelle au profit de la CAVBS **Rapporteur : M. Fabrice Longefay**

La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) a engagé une opération de reconstruction de la station de traitement des eaux usées de la commune dont le montant des études et travaux est estimé à 1 700 000 € HT.

En effet, cette station construite en 1980 est aujourd'hui en fin de vie et ne permet plus un traitement suffisant des effluents, nécessitant une reconstruction sur la parcelle voisine.

La CAVBS a engagé les études nécessaires à la reconstruction de cette station afin de permettre la réalisation des travaux en 2022. La consultation des entreprises a été lancée et l'attribution du marché de travaux est prévue en septembre 2021.

Pour la réalisation des travaux, une emprise foncière complémentaire est nécessaire. Cette emprise, porte sur :

- la parcelle N412 (Saint-Georges-de-Reneins) propriété de la commune de Blacé et d'une surface de 3 590 m² (parcelle libre, occupée par une prairie),

L'estimation des Domaines n'étant pas obligatoire, il a été convenu avec les deux vendeurs d'un prix d'achat de 2 €/m². C'est le prix que la commune a payé quand elle a acheté le terrain en 2008.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

1. Valider la vente de la parcelle N 412, propriété de la commune de Blacé au prix de 2 €/m² soit un montant forfaitaire de 7 180 €.
2. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

4 Décision Budgétaire Modificative N°1 **Rapporteur : M. Jean-Claude Lacroix**

Virement de crédit de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) pour un montant de 6 405 €

=====
Monsieur Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances informe le conseil municipal qu'il convient de payer à la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône la Participation pour le financement de l'assainissement collectif du nouveau bâtiment de l'école maternelle. Cette redevance concerne le raccordement du nouveau bâtiment au réseau d'assainissement collectif

Les crédits n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour permettre le paiement de la participation au financement de l'assainissement collectif

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE les modifications de crédits sur le budget communal 2021 suivantes

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
Article 6718	+ 6 405€
Article 022	- 6 405 €
Total	0

5 Décision sur l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties **Rapporteur : M. Jean Claude Lacroix**

Les constructions nouvelles de logements sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement, sauf délibération contraire de la commune. Avant la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération au moins sur l'ancienne part départementale de TFPB, transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB. Ainsi, les communes qui auraient délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB avant 2020, doivent délibérer à nouveau avant le 1^{er} octobre 2021. La délibération doit fixer un taux d'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. L'absence de délibération avant le 1^{er} octobre aura pour conséquence de porter l'exonération au profit des logements achevés en 2021 à 100% au titre des impositions 2022 et 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

Décide d'instituer un taux d'exonération de 40% sur la taxe foncière des propriétés bâties sur les constructions nouvelles de logements à compter du 1^{er} Janvier 2022.

6 Taxe d'Habitation sur les logements vacants

Rapporteur : Jean Claude Lacroix

L'article 1407 bis du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. L'objectif de cette taxe est de dissuader les propriétaires de laisser leurs logements vacants tomber en désuétude, il existe quelques cas sur la commune. La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,
Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.
Charge le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux

7 Suppression et création de poste suite à un départ en retraite

Rapporteur : Charlotte SOCIE

Suite au départ en retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles du service scolaire, il est proposé de supprimer son poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 32h15 par semaine et de créer un nouveau poste sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 28h23 par semaine à compter du 1^{er} septembre 2021. La différence de volumes horaires s'explique par une réorganisation des services scolaires.

Après délibération, le conseil municipal unanime,

Décide de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe à raison de 32h15
Décide de créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 28h23
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

Questions diverses :

CCAS :

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que la randonnée du CCAS aura lieu le dimanche 26 septembre 2021.

Commission Voirie :

Jocelyne Orton indique au conseil municipal qu'accompagnée de Fabrice Longefay, Maire, ils ont effectué un repérage de l'ensemble des voiries de la commune afin d'établir un programme pluriannuel de réfection des voiries par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône.

Jocelyne Orton informe le conseil municipal que le fauchage des voies communales réalisé par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône va débuter à compter du 11 octobre. Les routes départementales doivent être fauchées par les services du département. Fabrice Longefay précise qu'actuellement avec les nouvelles approches écologiques, la première fauche effectuée au printemps est réalisée de façon haute pour protéger la faune, le fauchage réalisé en automne est réalisé de façon plus complète. Ces changements ont généré beaucoup de plaintes en mairie et il indique qu'elles ont été transmises à la CAVBS. De même, Jocelyne Orton informe que le curage des fossés sera fait également par la CAVBS courant octobre.

Commission affaires scolaires :

Charlotte Socié indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et que le niveau 2 du plan Covid pour les établissements scolaire est appliqué. Charlotte Socié indique que la commune a recruté un agent pour le remplacement d'Hulya Altunkulak qui est actuellement en arrêt maladie.

Elle informe le conseil municipal qu'elle a rencontré avec Fabrice Longefay, Maire, la nouvelle inspectrice de la circonscription de Belleville.

Charlotte Socié informe le conseil municipal que l'accueil des enfants le mercredi par le centre de loisirs réunit environ 45 enfants des communes des Salles, Saint Julien et Blacé. Pascal Fayolle est satisfait que ces nombreuses inscriptions prouvent le réel besoin des familles pour ce service. Charlotte Socié explique que l'association des familles est en train de rédiger un PEDT afin d'être plus largement subventionné dans le cadre de Plan Mercredi. Pascal Fayolle est étonné que ce PEDT n'ait pas été rédigé les années précédentes.

Commission Finances et travaux :

Mairie :

Jean Claude Lacroix, adjoint, informe le conseil municipal que les travaux concernant le parvis de la mairie ainsi que la rampe d'accès sont achevés.

Cimetière :

Jean Claude Lacroix indique que les travaux de pavage des allées du cimetière vont se poursuivre sur les mois de septembre et octobre 2021.

Toit de l'école maternelle :

Jean Claude Lacroix indique que les travaux de réfection du toit de l'école maternelle sont achevés.

Restaurant scolaire :

Jean Claude Lacroix indique que les travaux concernant le lot serrurerie (rambardes ; barrières ; garde-corps ...) sont terminés.

Ecole maternelle :

Jean Claude Lacroix indique que des devis sont en cours pour le rafraîchissement des peintures de certaines classes.

Salle des Fêtes :

Suite à l'incendie de la salle des fêtes, le montant total des devis pour la réfection s'élève à la somme de 65 000 €. Le groupe de travail sur les bâtiments va étudier le dossier.

Commission Culture :

Charlotte Socié indique au conseil municipal qu'une journée découverte « impression 3D » se déroulera le mercredi 29 septembre 2021 à la salle des mariages de la mairie de 11h à 18h.

Le spectacle « bout d'ficelle » se déroulera le mercredi 3 novembre 2021 à la salle des fêtes.

La représentation théâtre « Premier Adieu » aura lieu le samedi 25 septembre 2021 à la salle multi-activités au-dessus du restaurant scolaire.

Commission Vivre ensemble :

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que la commission a rencontré les associations pour élaborer le calendrier des manifestations pour l'année 2022.

Sandrine Ballu indique que les conscrits auront lieu le weekend du 23 et 24 octobre dans le respect des consignes sanitaires qui seront expliquées à la classe en 1 lors d'une réunion avec le Maire le 21 septembre 2021.

Commission Environnement :

Sandrine Ballu indique qu'une entreprise propose le traitement des pins de la commune de Blacé contre la chenille processionnaire sur le mois d'octobre.

Sandrine Ballu indique que l'employé du service technique réalise actuellement l'arrachage de l'ambrosie. Il est rappelé que pour les terrains privés, chaque habitant (propriétaire ou locataire) est responsable des plants d'ambrosie qui se développent sur son terrain. Il doit veiller à tout mettre en œuvre pour l'éliminer et éviter qu'elle ne se propage.

Commission Aménagement du territoire :

Antoine Galland indique qu'il a rencontré en présence de Fabrice Longefay, Maire, les gendarmes pour rénover et étendre le système de vidéosurveillance de la commune. La commune a saisi le référent sûreté de la gendarmerie afin de faire réaliser un audit de sûreté pour lui permettre de déterminer précisément la ou les zones les plus attractives pour les délinquants. Ce référent sûreté pourra nous donner des préconisations dans le but d'amoindrir l'impact des actes de malveillance.

Commission Vie économique :

Patrick Lhorisson indique qu'un commerce food-truck indien devrait s'installer sur la commune les jeudis soirs à partir du mois d'octobre.

Commission Communication-Evènementiel :

Laura Brunel fait un retour sur les différentes actions engagées listées ci-dessous :

14 juillet

Laura Brunel remercie les conseillers présents pour l'aide apportée à la tenue et mise en place du vin d'honneur. Il est proposé de revoir le lieu pour un prochain rassemblement (un peu à l'étroit dans la salle des mariages)

Flash municipal (distribué fin juillet)

Laura Brunel indique qu'elle a reçu quelques photos pour le concours photo concernant la prochaine couverture du bulletin.

Elle a également eu quelques retours d'artisans concernant la mise à jour du site internet.

Elle indique que la boîte mail communication commence à être utilisée par certains Blacéens.

Nouvelles technologies

Laura Brunel informe le conseil municipal que la société ISINET a prévu une intervention courant semaine prochaine pour la mise en place des nouvelles messageries (Mairie ; Maire ; Adjointes et les secrétaires de mairie).

La société ISINET a également prévu une intervention pour la mise en place des 3 postes informatiques à l'école maternelle (acquis en partie grâce à une subvention) + le réglage des vidéos projecteurs.

Laura Brunel indique que le devis pour le logiciel cimetièrre a été validé auprès de Berger Levrault.

Communications diverses

Laura Brunel indique :

- Panneau Pocket
 - Création d'une sous entité pour l'école (sans coût supplémentaire)
 - Point travaux
 - Date à retenir
- Facebook
 - Blacé à la Une du Facebook de Réseau des Communes

Laura Brunel indique avoir transmis les informations pour l'Agenda 2022 et rappelle qu'il est sans coût pour la commune.

Fabrice Longefay, Maire, profite de cette rentrée pour remercier l'ensemble du personnel communal (personnel administratif, technique et périscolaire) pour l'application qu'ils mettent dans leur travail qui est très chargé. De même, il tient à remercier les conseillers municipaux pour leur implication et plus particulièrement les adjoints et conseillers délégués qui ne comptent pas leur temps pour assurer leurs délégations.

Prochain conseil municipal : 28/10/2021 à 20h.

Séance levée à 22h00